

Arrêté ARS n° 2023-14-0396

Portant :

- **modification de la programmation autorisée par l'arrêté ARS n°2023-14-0112 du 30 juin 2023 ;**
- **programmation de la transmission des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de la Haute-Savoie**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2^{ème} génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental et régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté ARS n°2023-14-0112 du 30 juin 2023 portant programmation de la transmission des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, sur le secteur des personnes en situation de handicap du département de la Haute-Savoie ;

Considérant l'instruction n°DGCS/SD5B/2023/91 du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la nécessité d'adapter la programmation pluriannuelle, notamment, en raison de :

- la création de nouveaux établissements et services médico-sociaux sur le territoire, du fait de la pérennisation de dispositifs expérimentaux, et/ou de fermetures potentielles de structures ;
- du regroupement de plusieurs établissements et services sociaux et/ou médico-sociaux ;
- la programmation de négociations de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) afin d'ajuster la date de l'évaluation avec celle de réalisation du diagnostic CPOM, notamment dans le cas de cessions d'autorisations ;
- du souhait de gestionnaires de regrouper les évaluations de ses structures et services ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Conformément aux articles L. 312-8 alinéa 1 et D. 312-204 alinéa 1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la programmation pluriannuelle annexée à l'arrêté ARS n°2023-14-0112 du 30 juin 2023 est modifiée comme indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La programmation de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et le secteur des personnes en situation de handicap du Département de la Haute-Savoie.

En application de l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, et compte tenu du rythme quinquennal des évaluations :

- les établissements et services autorisés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009 ayant transmis le résultat de leur évaluation avant le 1^{er} juillet 2023 sont intégrés dans la programmation pluriannuelle à compter du 1^{er} janvier 2028 ;
- les établissements et services ayant transmis leurs résultats d'évaluation entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023 doivent transmettre un nouveau rapport d'évaluation à l'autorité en charge de leur autorisation entre le 1^{er} juillet 2028 et le 31 décembre 2028, sauf si, en application de l'article 1 du présent arrêté, les établissements et services ont fait l'objet d'une modification de la programmation.

Cette programmation peut être modifiée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Article 3 : Les résultats des évaluations sont à transmettre aux autorités compétentes, conformément à l'article L. 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Article 5 : Le Directeur de la délégation départementale de la Haute Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 08/02/2024

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes
P/La Directrice Générale et par délégation,
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

Annexe relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de la Haute-Savoie

Année de transmission du rapport	Échéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2023	2 ^{ème} semestre	FONDATION OVE	690793435	CENTRE D'ACCUEIL ET DE REPIT MARIE BOCHET	740014444

Année de transmission du rapport	Échéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} semestre	AAPEI EPANOU	740787858	DISPOSITIF HORIZON	740015706
				ESAT LA FERME DE CHOSAL	740789433
				ESAT LE PARMELAN	740784855
				IME L'EPANOU	740781075
				SESSAD L'EPANOU	740784343
		FONDATION OVE	690793435	ESAT OVE DE FAVERGES SEYTHENEX	740011234
	2 ^{ème} semestre	ADTP	740787650	ESAT DE L'ARVE	740785449
				ESAT LE FORON	740784947
				ESAT LES CAMARINES	740784921
		ASSOCIATION MESSIDOR	690002290	ESAT MESSIDOR HAUTE-SAVOIE	740017082
				ESAT MESSIDOR HAUTE-SAVOIE	740017090
				ESAT MESSIDOR HAUTE-SAVOIE ANNECY	740002159
		FONDATION OVE	690793435	DITEP DU CHABLAIS	740011465
				DIME LES CYGNES	740781042
OEUVRES HOSP DE L'ORDRE DE MALTE	750810590	M.A.S. NOTRE-DAME DE PHILERME	740007943		
		SESSAD AUTISME ST FRANCOIS	740011861		
		SESSAD AUTISME ST FRANCOIS B-CHABLAIS	740015938		

Annexe relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de la Haute-Savoie

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés			
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique		
2025	1 ^{er} semestre	ALPYSIA	740787734	CEM INSTITUT GUILLAUME BELLUARD	740781059		
				ESAT DE NOVEL	740784913		
				SESSAD INSTITUT GUILLAUME BELLUARD	740790373		
				SESSAD PROJET 16-25 ANS I.G. BELLUARD	740012232		
				UEAPH INSTITUT G BELLUARD POLYHANDICAP	740010830		
	2 ^{ème} semestre	FONDATION OVE	690793435	ASSOCIATION LADAPT	930019484	ESRP - FONDATION JEAN FOA	740780119
				INSTITUT NAT DE JEUNES SOURDS	730000361	SSEFIS INJS	740010541
				CROIX ROUGE FRANCAISE	750721334	I.M.E. LA CLE DES CHAMPS	740785274
						SESSAD LES PETITS PRINCES	740003058
				DIME GUY YVER	740781273		

Annexe relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de la Haute-Savoie

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} semestre	ASSOCIATION CHAMPIONNET	750721219	CMPP ALFRED BINET ANNECY	740781125
				CMPP ALFRED BINET THONON LES BAINS	740783162
				CMPP ALFRED BINET VILLE LA GRAND	740783188
				DITEP LE HOME FLEURI	740781364
				IME CHALET SAINT ANDRE	740781356
				SESSAD CHAMPIONNET GENEVOIS	740011317
				SESSAD HAUTE VALLÉE CHAMPIONNET	740011309
		ASSOCIATION NOUS AUSSI	740787742	ESAT LE MONTHOUX	740784863
				IME NOUS AUSSI VETRAZ	740781307
	SESSAD NOUS AUSSI VETRAZ			740789847	
	CENTRE ARTHUR LAVY	740000427	IME CENTRE ARTHUR LAVY	740783337	
			MAS ARTHUR LAVY	740787593	
	2 ^{ème} semestre	A.I.S.P.	740000419	CENTRE DE PREORIENTATION LA PASSERELLE	740012018
				CRP L'ENLENNAZ	740781398
				CRP LA PASSERELLE	740783089
ASSOCIATION OVA FRANCE		740013719	SESSAD OVA FRANCE AUTISME	740013727	
FONDATION OVE		690793435	DITEP BEAULIEU	740780051	

Annexe relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de la Haute-Savoie

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} semestre	ALLER PLUS HAUT	740787775	ESAT DE FAUCIGNY	740785142
				ESAT LE MONT JOLY	740785878
				IME LE CLOS FLEURI	740781323
				IME L'ESPOIR	740781083
				IME NOUS AUSSI CLUSES	740789672
				IME SECTION LA CORDEE DU CLOS FLEURI	740010780
				SESSAD LE CLOS FLEURI	740784368
				SESSAD L'ESPOIR	740784376
	2 ^{ème} semestre	PEP SAVOIE MONT BLANC	740000344	SESSAD NOUS AUSSI CLUSES	740010822
				ESAT LES HERMONES BONS EN CHABLAIS	740015292
				ESAT LES HERMONES THONON LES BAINS	740784871
				IME DE TULLY	740781349
				SESSAD TULLY	740788724
				DIME NOTRE DAME DU SOURIRE	740781265
2 ^{ème} semestre	PEP SAVOIE MONT BLANC	740000344	IMPRO HENRI WALLON	740781299	
			S.A.I.S. HENRI WALLON	740790571	
			SAAAIS/SAFEP	740010756	
			SESSAD LE RELAIS	740010723	

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2028	2 ^{ème} semestre	FONDATION OVE	690793435	CENTRE D'ACCUEIL ET DE REPIT MARIE BOCHET	740014444